



## Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/34

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Vairé et Les Sables-d'Olonne Agglomération**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain du bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Vairé, Les Sables-d'Olonne Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un renouvellement urbain du bourg,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

*Valentin JOSSE*

Valentin JOSSE  
Signé et certifié par yousign

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

**- 9 JUIN 2021**

**COURRIER ARRIVÉ**